



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2733  
18 février 1987

FRANCAIS

---

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2733e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mercredi 18 février 1987, à 11 heures

Président : M. ZUZE (Zambie)

Membres :

Allemagne, République fédérale d'	M. LAUTENSCHLAGER
Argentine	M. DELPECH
Bulgarie	M. GARVALOV
Chine	M. YU Mengjia
Congo	M. MOUSSAKI
Emirats arabes unis	M. AL-SHAALI
Etats-Unis d'Amérique	M. WALTERS
France	M. BROCHAND
Ghana	M. DUMEVI
Italie	M. BUCCI
Japon	M. KIRUCHI
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. FIRCH
Union des Républiques socialistes soviétiques	M. TIMERRAEV
Venezuela	M. AGUILAR

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 h 50.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA QUESTION DE L'AFRIQUE DU SUD

LETTRE DATEE DU 10 FEVRIER 1987, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'EGYPTE AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES (S/18688)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises à la 2732e séance, j'invite les représentants de l'Angola, de l'Egypte, du Nicaragua, du Pakistan, du Sénégal, de l'Afrique du Sud, du Soudan et de la Yougoslavie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. de Figueiredo (Angola), M. Badawi (Egypte), M. Icaza Gallard (Nicaragua), M. Ahmed (Pakistan), M. Sarré (Sénégal), M. Manley (Afrique du Sud), M. Adam (Soudan) et M. Djokic (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, de la République démocratique allemande, de l'Inde, du Kenya, du Maroc, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la République-Unie de Tanzanie et du Zimbabwe des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Djoudi (Algérie), M. Ott (République démocratique allemande), M. Dasgupta (Inde), M. Riilu (Kenya), M. Bennouna (Maroc), M. Oudovenko (République socialiste soviétique d'Ukraine), M. Chagula (République-Unie de Tanzanie) et M. Mudenge (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie une lettre datée du 17 février 1987 qui se lit comme suit :

"Au nom du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, j'ai l'honneur de demander qu'une délégation du Conseil des Nations Unies pour la Namibie dirigée par S. E. M. Hocine Djoudi (Algérie), Vice-Président du Conseil pour la Namibie, soit invitée à prendre part à l'examen, par le Conseil de sécurité à partir du 17 février 1987, de la question intitulée 'La question de l'Afrique du Sud', conformément aux dispositions de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil."

En des occasions précédentes, le Conseil de sécurité a invité des représentants d'autres organes des Nations Unies à prendre part à l'examen de questions inscrites à son ordre du jour. Selon la pratique établie en la matière, je propose que le Conseil adresse une invitation, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, au Vice-Président et à la délégation du Conseil des Nations Unies pour la Namibie.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

J'informe par ailleurs le Conseil de sécurité que j'ai reçu des représentants du Congo, du Ghana et de la Zambie, une lettre datée du 17 février 1987 qui se lit comme suit :

"Nous, soussignés, membres du Conseil de sécurité, avons l'honneur de demander que, pour ses séances consacrées à l'examen du point intitulé 'La question de l'Afrique du Sud', le Conseil de sécurité adresse, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, une invitation à M. Mfanafuthi J. Makatini, responsable des affaires internationales de l'African National Congress d'Afrique du Sud (ANC)."

Cette lettre a été publiée sous la cote S/18695, en tant que document du Conseil de sécurité.

S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'adresser une invitation à M. Makatini, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Le Président

Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le premier orateur est le représentant de la Yougoslavie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. DJOKIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aimerais avant tout vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Nul doute que vos qualités de fin diplomate et votre grande expérience vous permettront de mener à bien les travaux du Conseil. Il est véritablement approprié que le représentant d'un Etat de première ligne, la Zambie non alignée, préside les séances où est examiné l'un des problèmes internationaux les plus ardues : la politique d'apartheid et la situation en Afrique du Sud.

Je tiens à dire notre reconnaissance au Représentant permanent du Venezuela, l'Ambassadeur Andres Aguilar, pour la façon remarquable dont il a guidé les travaux du Conseil de sécurité au mois de janvier.

L'Afrique australe est devenue l'un des foyers de crise les plus explosifs du monde. Le système interne d'apartheid et de discrimination raciale constitué avec la politique extérieure d'agression et d'occupation poursuivie par l'Afrique du Sud la plus grave menace à la paix et à la stabilité de la région et du monde dans son ensemble.

Le régime raciste, dans un vain effort pour perpétuer la domination et la discrimination raciale, a accru la répression de la majorité noire. Il a réinstauré l'état d'urgence partout dans le pays, faisant déferler une nouvelle vague de terreur. Des centaines de personnes sont mortes, des milliers d'autres ont été jetées en prison. On tire sur les grévistes et les manifestants non armés. Des accusations forgées de toutes pièces sont lancées contre les opposants à l'apartheid qui sont traduits en justice. Ceux qui luttent pour la liberté et la libération sont tués pendant leur détention.

Les nouvelles mesures répressives encore plus brutales, la censure, l'isolement des townships noirs, les arrestations massives, le regain de violence et les assassinats prouvent à l'évidence que le régime ne peut survivre sans la protection de l'armée et de la police. Voilà pourquoi il renforce massivement ses forces militaires de même que sa capacité nucléaire.

M. Djokic (Yougoslavie)

Le fléau de l'apartheid se répand et provoque un état de crise dans l'ensemble de l'Afrique australe. Le régime de Pretoria attaque les Etats voisins indépendants pour tenter de déstabiliser leurs gouvernements. Il soutient ses fantoches en Angola et au Mozambique et occupe une partie du territoire de l'Angola. La Zambie, le Zimbabwe et le Botswana sont, eux aussi, en butte aux pressions et à l'ingérence du régime d'apartheid. La Namibie est encore occupée et son peuple se voit toujours nier son droit inaliénable à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance. Soucieux de perpétuer la situation et d'assurer sa survie, le régime de Pretoria cherche à transformer la région de l'Afrique australe en une arène d'affrontement entre les blocs et de rivalité entre les superpuissances pour ce qui est des sphères d'influence et de domination.

De toute évidence, le régime raciste n'est pas prêt à entamer le dialogue et à rechercher une solution pacifique. C'est par la force seulement qu'il essaie de maintenir le système d'apartheid, d'exploitation et de domination.

Mais malgré sa brutalité, le régime raciste n'arrive pas à ses fins. Les peuples d'Afrique du Sud et de Namibie, guidés par leurs mouvements de libération, affirment leur volonté de recouvrer leur dignité humaine. Les énormes pertes que le régime raciste leur inflige ne diminuent en rien leur détermination de lutter pour la liberté. Au contraire, la recrudescence de la terreur et de la répression suscite un sentiment de révolte encore plus grand. L'histoire a montré que rien ne pouvait arrêter les peuples décidés à lutter pour la liberté et l'indépendance.

La communauté internationale doit aider ces peuples héroïques. Elle doit leur venir en aide directement et faire véritablement pression sur le régime raciste afin que s'instaure rapidement le changement inévitable. Malheureusement, les pressions internationales efficaces sur l'Afrique du Sud ne se sont jamais matérialisées.

La communauté internationale n'est-elle pas à même de mettre fin à la politique criminelle de Pretoria? Le Conseil de sécurité est-il dans l'incapacité de s'acquitter de son mandat et de prévenir l'escalade de la violence et du conflit?

M. Djokic (Yougoslavie)

Les moyens sont là; ce qui manque c'est la volonté politique de certains des Etats membres de placer le destin des peuples d'Afrique australe au-dessus de leurs propres intérêts politiques et économiques. Il est grand temps que les pays qui entretiennent des relations étroites et coopèrent avec l'Afrique du Sud modifient leurs politiques et s'allient au reste de la communauté internationale en paroles et en actes pour mettre fin rapidement à la politique et aux pratiques de l'apartheid.

Les sanctions volontaires imposées par les gouvernements de nombreux pays doivent être saluées et appuyées, de même que le mouvement de lutte contre l'apartheid, qui prend de l'ampleur dans le monde entier, notamment en Amérique du Nord et en Europe occidentale.

Toutefois, les efforts de la communauté internationale se sont révélés jusqu'à présent insuffisants. Avec l'aide des pays qui l'appuient, le régime raciste a toujours pu faire fi des pressions internationales et maintenir sa politique de terreur et d'oppression.

Comme la majorité écrasante des membres des Nations Unies, nous sommes convaincus que des sanctions obligatoires globales contre l'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte, sont pour la communauté internationale une juste façon de traiter avec les hors-la-loi qui se trouvent en son sein.

On connaît bien l'histoire des efforts déployés pour imposer ces sanctions par l'intermédiaire de décisions du Conseil de sécurité. Les théories selon lesquelles les sanctions ne seraient pas efficaces et risquent même d'aller à l'encontre du but recherché sont inacceptables. Même un boycottage volontaire de l'Afrique du Sud de la part de nombreux pays est source d'obstacles pour le régime raciste, qui est particulièrement sensible aux changements de position de ses amis traditionnels. Dans l'intérêt des droits de l'homme, de la justice et d'une paix durable, même les pays voisins préconisent des sanctions, même s'ils doivent en pâtir.

Le Mouvement des pays non alignés traite du problème de l'Afrique du Sud depuis qu'il existe et constitue depuis toujours la base d'appui la plus solide des vigoureux peuples d'Afrique australe en lutte. Reconnaisant que les expressions de solidarité et d'appui aux peuples et pays d'Afrique australe ne suffisent plus, étant donné que Pretoria n'entend pas quand on lance un appel ou exprime une exigence, les pays non alignés ont entamé ou ont pris un certain nombre de mesures concrètes et significatives.

M. Djokic (Yougoslavie)

Elles s'inscrivent dans une double action : d'une part, elles ont pour but de faire imposer des sanctions contre l'Afrique du Sud - et la présente réunion du Conseil de sécurité s'inscrit dans cet effort; de l'autre, elles ont pour but de mobiliser et d'aider les Etats de première ligne pour qu'ils réduisent leur dépendance à l'égard de l'Afrique du Sud et appuient les mouvements de libération d'Afrique du Sud et de Namibie dans leur lutte contre l'apartheid et le colonialisme. A cette fin, le Fonds AFRICA a été créé lors de la Conférence des pays non alignés à Harare. Les membres du Comité du Fonds, entre autres la Yougoslavie, se sont récemment réunis au plus haut niveau à New Delhi, en Inde, et ont lancé un appel à la communauté internationale tout entière pour qu'elle contribue au Fonds et aide les Etats de première ligne et les mouvements de libération des peuples d'Afrique du Sud et de Namibie.

Ayant elle-même payé un lourd tribut pour sa liberté et son indépendance, la Yougoslavie respecte et appuie le droit de toute nation à l'autodétermination, l'indépendance, la liberté et l'égalité. Elle continuera d'appuyer et d'aider pleinement la lutte des peuples d'Afrique du Sud et de Namibie et leurs mouvements de libération jusqu'à l'élimination définitive de l'apartheid.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Yougoslavie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Nicaragua. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ICAZA GALLARD (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-nous d'abord de vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre accession aux fonctions de Président du Conseil de sécurité pour ce mois. Vos responsabilités de Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et de Représentant permanent de la Zambie, pays frère de première ligne, nous assurent que vous êtes la personne la plus indiquée pour présider nos débats. Nous sommes convaincus que ceux-ci se dérouleront de façon objective et que nous aboutirons à des conclusions pertinentes tout en veillant à ce que la cause de la justice et de la liberté auxquelles nous aspirons tous pour le peuple sud-africain en sorte renforcées.

M. Icaza Gallard (Nicaragua)

Permettez-moi également d'exprimer nos félicitations à l'Ambassadeur Aguilar, de la République soeur du Venezuela, qui a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier avec la sagesse et l'expérience qui le caractérisent.

En cette fin du XXe siècle, après plus de 300 ans d'injustice, il est inacceptable que subsiste sur notre planète un phénomène aussi honteux que celui que connaît l'Afrique du Sud. Tant que l'apartheid existera, aucun être humain où qu'il vive ne sera en mesure d'affirmer qu'il vit dans un monde civilisé.

Nous nous posons plusieurs questions : combien de temps devons-nous encore attendre? Combien de victimes s'ajouteront encore à la longue liste de martyrs? Combien de mères encore perdront leurs enfants et combien d'enfants encore deviendront orphelins? Pendant combien de temps encore ceux qui continuent de faire obstacle aux efforts du Conseil de sécurité pour mettre fin à l'apartheid continueront-ils à durcir leurs coeurs contre les cris de terreur et les revendications de justice avant de ressentir la flamme de la compassion et de la décence?

L'escalade de la répression interne, l'agression et la déstabilisation continues contre les pays de première ligne, l'occupation illégale de la Namibie, en d'autres termes la tension constante en Afrique australe, proviennent directement de la politique d'apartheid du régime sud-africain qui, de par sa nature même, a besoin de la terreur et de l'oppression pour survivre.

En 1963, l'ancien Premier Ministre de l'Afrique du Sud, Hendrik Verwoerd, déclarait au Parlement :

"Le problème, dans son expression la plus simple se réduit à ceci : nous voulons maintenir une Afrique du Sud blanche, ce qui veut dire domination blanche - non pas dirigée, guidée par des Blancs, mais bien sous contrôle blanc, sous la suprématie blanche."

A l'heure actuelle, en Afrique du Sud, ce vœu se traduit par la réalité des bantoustans, où 23 millions de Noirs occupent 13 % du territoire sud-africain alors que 5 millions de Blancs se partagent les 87 % restants. Ces bantoustans ne sont pas dirigés par des Blancs; ils ne sont pas "guidés" par des Blancs, mais ils sont bel et bien sous la domination, le contrôle, la suprématie blanche.



M. Icaza Gallard (Nicaragua)

La situation relative aux droits de l'homme en Afrique du Sud se passe de commentaires. Ceux qui se prétendent les champions de cette cause et qui, en même temps, appuient l'Afrique du Sud feraient bien d'étudier très attentivement le document des rapporteurs spéciaux de l'Autriche, du Ghana et de l'Inde, présenté à la Commission des droits de l'homme qui est présentement réunie à Genève. Ce rapport ferait pâlir les plus cyniques.

Face à la tragédie du peuple sud-africain, à la collaboration continue des alliés puissants de l'apartheid, la lutte armée est la seule option possible et le seul espoir de salut.

Les alliés de Pretoria qui s'inquiètent de la violence populaire sont précisément ceux-là même qui l'encouragent. Ils appellent "terrorisme" la violence de l'opprimé et "légitime défense" celle du puissant.

M. Icaza Gallard (Nicaragua)

Mais l'on sait que le pouvoir des plus puissants est si grand qu'il parvient à déformer la langue et à corrompre les mots mais non l'âme simple et pure des peuples, qui savent faire la distinction entre la voix de la paix et celle de la guerre.

Si ceux qui prêchent la modération aux malheureux et aux moribonds et le calme à ceux que l'on massacre désirent véritablement que la violence cède le pas à la modération, qu'ils agissent maintenant, avant qu'il ne soit trop tard pour contribuer véritablement à éliminer une fois pour toutes le crime d'apartheid.

Les sanctions globales et obligatoires sont le mécanisme pacifique le plus efficace dont dispose la communauté internationale pour mettre fin à l'apartheid. La situation en Afrique du Sud est de plus en plus explosive. Mais il faut comprendre que la répression brutale, les menaces et les attaques lancées par ce régime contre ses voisins sont moins un signe de force que de faiblesse; le signe de sa fin prochaine et inéluctable.

La communauté internationale, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, doit répondre à l'appel du peuple sud-africain martyr et de l'Afrique entière en faveur de l'imposition de sanctions globales et obligatoires. Jusqu'ici, Washington a usé du prétexte que c'est la population noire qui souffrirait le plus des sanctions. Une telle hypocrisie dépasse les limites du sérieux et de la crédibilité que l'on attend d'un gouvernement.

Avec la sagesse qui le caractérise, l'évêque Desmond Tutu a rejeté ce raisonnement lorsqu'il a déclaré récemment :

"Certains pays occidentaux rejettent les sanctions en prétendant que ce seront les Noirs qui en souffriront le plus. J'espère que ceux qui se servent de cet argument seront assez sages pour le rejeter et se départir d'une telle hypocrisie."

Lorsque cela sert ses intérêts, le Gouvernement des Etats-Unis applique les sanctions avec enthousiasme; mais lorsque les sanctions touchent ses intérêts, comme par magie, elles deviennent inefficaces. Pourquoi n'applique-t-il pas contre Pretoria les sanctions illégales et injustes qu'il impose au Nicaragua?

Le Gouvernement sud-africain connaît fort bien l'efficacité des sanctions. Il les connaît si bien qu'alors même que le Conseil de sécurité discute de façon approfondie de l'imposition de sanctions à l'encontre de l'Afrique du Sud, il impose depuis de nombreuses années des sanctions à l'encontre de ses voisins.

M. Icaza Gallard (Nicaragua)

Le colonialisme, l'apartheid, a décidé de la forme de l'économie de l'Afrique australe conformément aux intérêts de Pretoria. Tant que l'apartheid existera, les relations économiques entre l'Afrique du Sud et ses voisins ne pourront jamais être mutuellement profitables. Qui plus est, les relations économique que recherche l'Afrique du Sud sont celles qui ont été définies par lord Malvern pour la Fédération rhodésienne : "Un cavalier blanc sur un cheval noir."

La dépendance des voisins de l'Afrique du Sud par rapport à l'économie sud-africaine est encore accrue par les actes terroristes des créatures colonialistes de l'UNITA et du RENAMO, expressément créées pour servir les intérêts impérialistes.

Conscients de l'importance que les voies de communications représentent pour les économies des pays de première ligne, l'Afrique du Sud concentre ses efforts à la destruction de ce secteur. Le sabotage est l'un des piliers fondamentaux de la politique sud-africaine à l'égard de ses voisins.

Les voies ferrées importantes qui relient Beira à l'océan Indien et Benguela à l'Atlantique sont devenues la cible principale des attaques sud-africaines et ont pour but d'obliger les pays voisins à transporter leurs produits en passant par l'Afrique du Sud, accroissant ainsi leur dépendance.

L'Afrique du Sud a expressément déclaré que, si des sanctions lui sont imposées, Pretoria appliquera des sanctions à l'encontre de ses voisins. Mais il y a plusieurs années que ces sanctions sont appliquées. La politique de "stratégie totale" pratiquée par Pretoria consiste à défendre l'apartheid par tous les moyens, y compris la déstabilisation de ses voisins et l'appauvrissement de leurs économies. La poursuite de ces objectifs est encouragée par la politique tristement célèbre de l'engagement constructif, dont l'échec retentissant a récemment été reconnu par un groupe spécial dont la réputation est au-dessus de tout soupçon, groupe désigné par le gouvernement Reagan lui-même, qui s'est tant efforcé de défendre cette politique hypocrite. Tout ce que cette politique est parvenue à faire, c'est aider l'Afrique du Sud à renforcer son appareil de répression et à réaliser des investissements qui lui ont permis de faire passer son budget militaire de 44 millions de rands au moment du massacre de Sharpeville à plus de 4 milliards de rands en 1986.

Tandis que certains membres du Conseil de sécurité, par leur veto, s'opposent à l'application de sanctions contre l'Afrique du Sud, l'Afrique du Sud impose des sanctions à ses voisins. Selon des estimations objectives, les sanctions

M. Icaza Gallard (Nicaragua)

appliquées par Pretoria ont coûté plus de 20 milliards de dollars aux économies des Etats de première ligne.

Parmi les nombreuses sanctions prises par l'Afrique du Sud contre ses voisins figurent l'interdiction adoptée récemment par Pretoria d'embaucher des citoyens du Mozambique et un décret d'expulsion s'appliquant à plus de 60 000 Mozambicains travaillant en Afrique du Sud.

C'est pourquoi il faut que la communauté internationale, tout en imposant des sanctions contre Pretoria, élargisse d'urgence sa coopération économique bilatérale avec les Etats de première ligne et accroisse sa coopération avec la Conférence de coopération et de développement de l'Afrique australe.

De son côté, la communauté internationale doit fournir son plein appui au Fonds africain du Mouvement des pays non alignés, récemment créé à Harare, au Zimbabwe et dont la coordination est assurée par M. Rajiv Gandhi, premier ministre de l'Inde. Le Président de notre mouvement, le premier ministre Robert Mugabe, a clairement démontré l'importance de cette initiative lorsqu'il a déclaré :

"Nous avons lancé un défi aux pays non alignés et au monde en créant le Fonds africain en tant que mesure concrète dans la lutte que nous menons contre l'apartheid."

Le Conseil de sécurité fait face aujourd'hui à un défi historique. Il peut soit demeurer passif et paralysé par le veto devant une situation horrible qui ne saurait ni se justifier et encore moins être tolérée, soit s'acquitter de son mandat et contribuer à l'instauration de la paix en Afrique australe en éliminant l'apartheid.

Quant à nous, Nicaraguayens, qui sommes aussi victimes des mêmes politiques et concepts qui encouragent l'apartheid, le moins que nous puissions faire est de tendre humblement la main, dans la dignité et la solidarité, au peuple en lutte de l'Afrique du Sud et de la Namibie.

Nous réaffirmons notre solidarité inébranlable à la South West Africa People's Organisation (SWAPO) et à l'African National Congress, qui sont le fer de lance de peuples qui, tôt ou tard, prendront leur destinée en main et forgeront leur propre avenir.

Qu'il me soit permis de terminer en rappelant les paroles prononcées en 1964 par le camarade Nelson Mandela au cours du procès de Rivonia à propos de la juste cause de son peuple, paroles qui devaient le conduire en prison, où il se trouve aujourd'hui encore :

M. Icaza Gallard (Nicaragua)

"La division politique fondée sur la couleur de la peau est absolument artificielle et lorsqu'elle prendra fin, la domination d'un groupe racial sur un autre cessera. L'African National Congress lutte depuis un demi-siècle contre le racisme. Sa lutte est véritablement nationale; c'est la lutte du peuple africain inspiré par ses propres souffrances. C'est la lutte pour le droit à la vie."

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Nicaragua des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Président par intérim du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, M. Oramas-Oliva. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ORAMAS-OLIVA, Président par intérim du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Au nom du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qu'il me soit permis d'exprimer ma profonde reconnaissance pour l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole au Conseil de sécurité sur la question à l'examen.

Qu'il me soit également permis de dire, Monsieur le Président, combien je suis heureux de vous voir présider les délibérations du Conseil en cette occasion. Il est inutile de souligner ici l'attachement du peuple et du Gouvernement de la République de la Zambie à la cause des peuples coloniaux et la contribution importante que la Zambie apporte aux travaux des Nations Unies dans le domaine de la décolonisation, notamment en sa qualité depuis ces 20 dernières années de membre actif du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, qu'elle a présidé pendant plusieurs années.

Le Conseil se réunit en un moment de crise profonde. Cette crise n'est pas seulement due au fait que les efforts déployés par la communauté internationale pour permettre à la Namibie d'accéder pacifiquement à l'indépendance sont paralysés par l'intransigeance du régime raciste minoritaire de Pretoria, mais est également due à l'aggravation de la situation internationale en Afrique australe à la suite des attaques armées et des actes d'agression et de déstabilisation réitérés qui sont perpétrés par le régime raciste d'Afrique du Sud contre les Etats africains indépendants voisins ainsi qu'à l'escalade de la violence du régime d'apartheid contre les peuples opprimés d'Afrique australe. La brutalité et la violence de la répression de ce régime contre la population sud-africaine, son occupation illégale de la Namibie et ses actes répétés d'agression et de subversion contre les Etats africains indépendants sont les symptômes d'un conflit plus généralisé dans la région, avec les conséquences imprévisibles qu'il implique.

Malgré les appels répétés et unanimes qui lui ont été lancés par l'Organisation pour qu'elle mette fin à la violence et à la répression contre les peuples africains, fasse preuve de clémence et relâche les personnes arbitrairement détenues, l'Afrique du Sud continue de défier la volonté de la communauté

M. Oramas-Oliva

internationale en intensifiant l'application de lois inhumaines et injustes. En fait, récemment, la situation s'est radicalement aggravée; à preuve les cas fréquents d'assassinat de détenus politiques, la vague d'arrestations massives, y compris d'enfants, et l'exécution de jeunes gens de l'African National Congress. Ce système criminel et son imposition, grâce aux lois discriminatoires et aux méthodes policières brutales auxquelles il recourt, contreviennent à tous les buts et principes de l'Organisation, notamment à ceux qui sont consacrés dans l'Article 55 de la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La communauté internationale faillirait véritablement à son devoir si elle ne condamnait pas catégoriquement ces sentences barbares et ces procédures juridiques arbitraires, si elle n'exigeait pas qu'elles soient annulées et si elle ne lançait pas un appel en faveur de la libération immédiate et inconditionnelle des patriotes et combattants de la liberté qui sont incarcérés dans les geôles sud-africaines.

La persistance en Afrique du Sud de cette déplorable situation n'est certainement pas due à l'indifférence ou à la négligence de la communauté internationale. Nous sommes parfaitement conscients que les Nations Unies déploient des efforts inlassables pour trouver une solution équitable et pacifique aux problèmes qui se posent dans la région. Chaque aspect de la situation en Afrique australe a été attentivement étudié par les organes pertinents des Nations Unies. Point n'est besoin de souligner que si la situation continue de s'aggraver malgré ces efforts, cela n'est dû qu'au non-respect par le régime minoritaire raciste des obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies.

Etant donné le mépris constant dont fait preuve l'Afrique du Sud à l'égard des obligations découlant de la Charte en ce qui concerne les droits fondamentaux des peuples namibien et sud-africain, son recours constant à la force pour perpétuer sur eux une domination inhumaine et raciste, ses actes d'agression répétés contre les Etats africains voisins indépendants, l'application effective des mesures prévues au Chapitre VII de la Charte demeure le moyen pour les Nations Unies d'amener ce régime à se conformer aux décisions du Conseil de sécurité en ce qui concerne la Namibie et l'Afrique du Sud.

M. Oramas-Oliva

Nous ne saurions méconnaître la grave menace à la paix et à la sécurité internationales dans la région, pas plus que nous ne pouvons - sinon à nos risques et périls - rester passifs face à la profonde injustice et aux souffrances humaines dont sont victimes la majorité des populations sud-africaine et namibienne et les autres peuples de la région. Nous devons comprendre que l'Organisation est encore plus affaiblie par la déception et la méfiance qu'engendre le maintien d'une telle situation. Notre action ne s'est que trop fait attendre; nous devons agir de façon décisive et sans autre atermolement.

Le Comité spécial sait que, si le Conseil de sécurité n'est pas parvenu à assumer effectivement ses responsabilités de maintien de la paix et de la sécurité internationale, cela est dû à l'opposition de certains de ses membres permanents. Néanmoins, il recommande au Conseil de sécurité de répondre positivement à l'exigence de la majorité écrasante de la communauté internationale en imposant immédiatement des sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud.

Le régime de Pretoria ne doit avoir aucun doute quant à la volonté de la communauté internationale de restaurer la paix, la justice et l'équité pour tous les peuples d'Afrique australe.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Président par intérim du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Vice-Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, S. R. M. Hocine Djoudi. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.



M. DJOUDI, Vice-Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie :  
Monsieur le Président, c'est avec fierté que vos collègues du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, au nom duquel j'ai l'honneur de m'exprimer, vous voient assurer la présidence du Conseil de sécurité. Le savoir-faire et la sagesse que vous avez démontrés à la direction du Conseil pour la Namibie sont autant de gages que votre charge actuelle au Conseil de sécurité sera, sans aucun doute, assumée avec succès. En ces présentes délibérations, le Conseil de sécurité trouvera tout particulièrement le guide avisé que désigne en vous votre appartenance à la Zambie qui, par-delà sa contribution remarquable au combat libérateur de l'Afrique australe, démontre un engagement résolu dans sa présidence des Etats de la ligne de front.

A votre prédécesseur, l'Ambassadeur Aguilar, du Venezuela, il m'est particulièrement agréable d'adresser les félicitations du Conseil de la Namibie pour la manière efficace et le talent avec lesquels il s'est acquitté de ses responsabilités durant le mois de janvier dernier.

Le Conseil de sécurité s'est réuni à la demande urgente du Groupe africain pour examiner la grave situation qui prévaut en Afrique du Sud. Nous nous devons de saluer cette initiative africaine qui offre l'occasion de relayer, devant cette instance, l'expression d'une préoccupation constante qui a particulièrement animé la communauté internationale durant toute l'année écoulée face à l'ensemble de la tragédie se déroulant en Afrique australe. Car, dans le procès de l'apartheid, il s'agit d'un défi qui se perpétue autant en Afrique du Sud livrée à la domination raciale qu'en Namibie illégalement occupée et dans les Etats indépendants de la région sans cesse agressés.

En Afrique du Sud, l'état d'urgence qui a été instauré est la parade à laquelle le régime de Pretoria a cru devoir recourir pour s'opposer à la lutte de libération nationale. Par sa détermination indomptable, cette lutte a mis à nu la nature fallacieuse des prétendues réformes proclamées par le pouvoir raciste. De même, par sa force et ses sacrifices, ce combat a défit la conspiration du silence qui, si elle a été renforcée par l'apartheid, n'a pu empêcher l'écho de ses crimes de nous parvenir dans toute leur brutalité.

Durant ces derniers mois, les victimes du racisme sont tombées par milliers. La détention arbitraire frappe plus de 25 000 personnes parmi lesquelles des adolescents livrés à l'horreur de la torture et de l'assassinat de sang-froid.

M. Djoudi

Cependant, et en dépit de ce qu'espérait et soutient le régime de Pretoria, sa violence déchaînée a eu pour résultat de galvaniser davantage les masses africaines dans leur combat contre l'oppression. C'est qu'en définitive, le peuple sud-africain, qui vient de commémorer le soixante-quinzième anniversaire de l'African National Congress (ANC), puise dans l'intensification de la répression raciale sa volonté irréversible de mettre un terme à son bannissement sur son propre sol national, au travail forcé et à la ségrégation dans toutes ses formes.

Dans sa lutte qui a forcé l'admiration et mérite un vibrant hommage pour l'ampleur de ses sacrifices, le peuple sud-africain a opposé le démenti de son unité à toutes les manœuvres de l'apartheid. Sa foi inébranlable en la légitimité de sa cause, appuyée par le vaste courant de solidarité internationale, a provoqué l'éveil de toute la conscience universelle face au crime contre l'humanité qu'il combat. En effet, les mesures adoptées individuellement par certains pays sont venues ajouter une importante contribution à l'effort pour l'abolition de l'apartheid. En cela, les sanctions décidées récemment par les États-Unis d'Amérique sont à considérer aujourd'hui comme étalon de ce que la communauté internationale se doit déjà de se fixer et de réaliser collectivement. S'il fallait une preuve de leur efficacité, et de leur opportunité, celle-ci est fournie par le désarroi qu'elles ont provoqué à Pretoria.

Le défi qu'entretient l'apartheid en Afrique du Sud trouve son prolongement dans l'entreprise d'agression, de déstabilisation et de subversion de tous les États indépendants d'Afrique australe. Son incapacité naturelle à concevoir et plus encore à entreprendre une politique de changement pacifique a pour conséquence la vaine prétention du régime de Pretoria de contrôler la situation interne par la recrudescence des attaques directes contre les pays voisins et l'entretien systématique d'entreprises de déstabilisation par le recours aux bandes armées.

À l'Angola et au Mozambique atteints en permanence dans leur souveraineté nationale et leur intégrité territoriale s'ajoute l'invasion alternée ou simultanée des autres pays de la ligne de front. Cette politique d'agression s'accompagne également de la multiplication des tentatives d'étouffement économique des pays d'Afrique australe à travers la destruction de voies de communication ainsi que le chantage et les pressions sans cesse multipliés.

Cette hégémonie régionale de l'Afrique du Sud raciste trouve également appui en Namibie illégalement occupée. Grâce au contingent de plus de 100 000 soldats

M. Djoudi

qu'il y entretient, le régime de Pretoria y a instauré l'apartheid, l'exploitation effrénée de la main-d'oeuvre et des richesses nationales, tout comme il a transformé l'ensemble de ce territoire en une base d'agression.

En Namibie illégalement occupée, c'est toute la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies et toute l'autorité de la communauté internationale qui se trouvent mises à l'épreuve. En tant qu'Autorité légale administrante du territoire jusqu'à son indépendance, le Conseil des Nations Unies pour la Namibie se doit, en toute occasion, de rappeler cette réalité à la conscience internationale.

A l'image de la Conférence internationale qui s'est tenue à Vienne en juillet dernier, tous les rassemblements internationaux ont abordé en 1986 la question de Namibie sous l'angle de l'exigence de son indépendance nationale. Et de fait, cette indépendance se doit d'être immédiate.

Combat séculaire, la lutte du peuple namibien est devenue, avec l'émergence de la South West Africa People's Organization (SWAPO) comme son seul représentant authentique, une véritable guerre de libération nationale.

La responsabilité unique que les Nations Unies ont engagée dans ce territoire a déjà franchi le cap de deux décennies face à un défi non sanctionné.

L'espoir suscité par l'adoption du plan pour l'indépendance de la Namibie s'est égaré dans la multiplication des volte-face sud-africaines, tandis que l'autorité du Conseil de sécurité s'est vue atteinte, dans l'impunité, par les prétentions indues de Pretoria qui n'ont d'autre motif que d'entraver l'application de la résolution 435 (1978) et de maintenir la Namibie sous la domination de l'apartheid.

Face aux défis multiples et répétés du régime de Pretoria, le Conseil des Nations Unies pour la Namibie estime qu'il est d'une urgence particulière pour le Conseil de sécurité de prendre les décisions que requièrent la réalisation des objectifs universellement proclamés de démantèlement de l'apartheid, la libération de la Namibie et la cessation de l'agression et de la déstabilisation en Afrique australe indépendante.

M. Djoudi

En effet, l'attitude rebelle du régime de Pretoria face aux appels et aux décisions de la communauté internationale impose aujourd'hui la nécessité du recours au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies pour rétablir le droit et restaurer la paix dans toute la région australe du continent africain. Pour avoir longtemps abusé de la patience de la société internationale, autant que des sursis qui lui ont été accordés, le régime de l'apartheid doit se voir opposer enfin la réponse déterminée et unanime du Conseil de sécurité. Celle-ci, pour atteindre la dimension du devoir véritablement assumé, doit également s'accompagner d'une assistance accrue aux mouvements de libération nationale d'Afrique du Sud et de Namibie, tout autant qu'aux Etats d'Afrique australe agressés.

En tout cela, il s'agit d'affirmer la prévalence de la volonté internationale sur l'obstination d'un régime raciste isolé, de réaffirmer la primauté du droit sur l'injustice : il s'agit, en fin de compte, de réaffirmer l'autorité des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Vice-Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il n'y a plus d'orateur inscrit pour la séance de ce matin. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour aura lieu cet après-midi, mercredi 18 février, à 15 h 30.

La séance est levée à 12 h 40.